

DEMANDE D'AGRÉMENT DIRIGEANT / GÉRANT / ASSOCIÉ D'UNE ENTREPRISE PRIVÉE DE SÉCURITÉ, D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE, D'UN SERVICE INTERNE DE SECURITE OU D'UNE AGENCE DE RECHERCHES PRIVÉES

TITRES Ier ET II DU LIVRE VI DU CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Vous êtes informé(e) que dans le cadre de l'examen de votre demande, le CNAPS procédera à une enquête administrative et s'assurera que vous remplissez les conditions d'aptitude professionnelles et de moralité prévues par le code de la sécurité intérieure (CSI).

L'agrément vous permet uniquement de gérer, diriger ou être l'associé d'une entreprise privée de sécurité, d'un service interne de sécurité ou d'une agence de recherches privées. Si vous souhaitez exercer effectivement une ou plusieurs activités privées de sécurité, il convient de présenter simultanément une demande de carte professionnelle, à l'aide du formulaire correspondant.

La délivrance d'un agrément est soumise à une condition de nationalité.

Votre dossier de demande d'agrément doit être adressé par voie postale à la délégation territoriale compétente du CNAPS.

L'agrément est valable 5 ans et doit être renouvelé au moins 3 mois avant sa date d'expiration. Pour renouveler votre agrément, il convient de vous référer au formulaire « *renouvellement d'agrément dirigeant* ».

Pour que votre demande soit prise en compte, le formulaire doit être daté et signé.

► Je précise mon identité et mon adresse personnelle

NUB¹ : __ / __ / __ / __ / __ / __ / __

Madame Monsieur

Nom : _____ Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : Ville : _____ Département : _____

Pays : _____

Adresse : _____

(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____ Commune : _____

Pour faciliter la distribution du courrier, si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, merci de compléter la mention suivante :

Chez M. / Mme _____

Téléphone mobile : _____ Téléphone fixe : _____

Courriel² : _____

J'autorise le CNAPS à utiliser mon courriel et mon numéro de téléphone afin de me contacter dans le cadre de l'instruction de ma demande.

► J'indique mon domaine d'activité (Cochez la mention utile)

Activités de sécurité privée relevant du titre Ier du code de la sécurité intérieure
(Toutes activités privées de sécurité à l'exception des activités de recherches privées et de protection des navires)

Service interne de sécurité d'une entreprise

Activités de sécurité privée relevant du titre II du code de la sécurité intérieure
(Activité de recherches privées uniquement)

¹ Ce numéro correspond aux 7 derniers chiffres figurant sur vos précédents titres délivrés par le CNAPS : CAR-010-2010-03-12-2010**0309715**

² Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique. Renseignez votre adresse courriel en lettres capitales.

► J'associe ma demande à une entreprise privée de sécurité *(Cochez la mention utile)*

Je n'associe pas ma demande d'agrément à une demande d'autorisation d'exercer pour une entreprise privée de sécurité ou un service interne de sécurité.

J'associe une demande d'autorisation d'exercer pour une entreprise privée de sécurité ou un service interne de sécurité à ma demande d'agrément dirigeant et je complète le formulaire d'autorisation d'exercer.

J'associe ma demande d'agrément à une entreprise privée de sécurité déjà autorisée ou un service interne de sécurité déjà autorisé et je complète les mentions suivantes :

Dénomination sociale de l'entreprise : _____

N° d'immatriculation SIRET : _____ (14 caractères)

Numéro d'autorisation d'exercice CNAPS : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Code postal : _____

Ville : _____

► Je vérifie la liste des pièces à joindre à mon dossier
(Tout document rédigé en langue étrangère est accompagné de sa traduction certifiée en langue française)

Le justificatif de mon identité :

(Veuillez cocher la case correspondant à votre situation)

Pour les ressortissants français et ceux d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, une copie recto-verso d'un titre d'identité en cours de validité mentionnant la date et le lieu de naissance (carte nationale d'identité ou passeport)

Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, si la pièce d'identité ne mentionne pas la date et le lieu de naissance, joindre également un extrait d'acte de naissance

Pour les ressortissants d'un État ayant conclu un accord bilatéral avec la France, une copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité permettant la gestion ou direction d'une entreprise (par exemple : titre vie privée et familiale, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien...).

Si vous êtes ressortissant étranger, veuillez fournir :

Le document original équivalent au bulletin n° 3 du casier judiciaire du pays d'origine ou de provenance, de moins de trois mois, accompagné d'une traduction en langue française effectuée par un traducteur certifié.

Le justificatif de mon adresse :

(Veuillez cocher la case correspondant à votre situation)

Pour tous les demandeurs, un **justificatif de domicile daté de moins de 3 mois**: facture de téléphone (téléphonie fixe exclusivement), facture d'électricité ou de gaz, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière ou titre de propriété, facture d'eau, attestation ou facture d'assurance du logement, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement.

ATTENTION : si le justificatif de domicile est un avis d'imposition ou un certificat de non-imposition ou le justificatif de taxe d'habitation, ce doit être celui de l'année en cours.

Si vous êtes hébergé, la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge, une lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de trois mois, un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant.

Le justificatif de mon aptitude professionnelle à exercer les fonctions de dirigeant, gérant ou associé d'une entreprise privée de sécurité :

(Veuillez cocher la case correspondant à votre situation)

Une certification professionnelle, enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles, se rapportant à la profession de dirigeant d'entreprise de sécurité privée

Un diplôme de niveau 6 selon la classification du Répertoire national des certifications professionnelles (Licence ou Master) attestant notamment de la connaissance des règles de gestion administrative, comptable et générale d'une entreprise (fournir la liste des matières étudiées ou le relevé de notes du diplôme obtenu)

L'attestation du ministère des armées, délivrée par votre service gestionnaire, ainsi que l'attestation sur l'honneur jointe en annexe de ce formulaire pour les personnes suivantes :

- Les officiers, sous-officiers et officiers mariniers n'appartenant pas à la gendarmerie nationale et les fonctionnaires civils de catégorie A et B ayant été affectés dans l'un des services ou l'une des formations mentionnées par les arrêtés n° INTD1711403A, n° INTD1711410A et n° INTD1711408A du 11 juillet 2017 et ayant servi dans les conditions précisées dans ces arrêtés.

Un arrêté de nomination aux fonctions concernées au titre de l'article R. 612-36 du code de la sécurité intérieure ainsi que l'attestation sur l'honneur jointe en annexe 1 de ce formulaire pour les personnes suivantes :

- Les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale ayant la qualité d'officier de police judiciaire.

Si vous avez obtenu votre certification dans un pays étranger (UE et EEE uniquement)

Une certification professionnelle ou une attestation de compétences délivrée par un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, traduit en langue française, se rapportant à la profession de dirigeant d'entreprise privée de sécurité et permettant d'exercer la

profession de dirigeant d'une entreprise privée de sécurité sur le territoire d'origine. Fournir le détail et la durée des modules de la formation suivie.³

Également pour les certifications obtenues en Autriche, Lituanie, République Tchèque, Islande, à Malte ou au Liechtenstein, fournir toute pièce établissant l'exercice de l'activité concernée dans un ou plusieurs État(s) membre(s) de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen pendant une année au moins, à temps plein ou à temps partiel, au cours des dix dernières années.

► J'envoie ma demande

Votre demande d'agrément doit être adressée par la voie postale à la délégation territoriale du CNAPS dans le ressort de laquelle vous êtes domicilié. Pour savoir quelle délégation territoriale est compétente pour votre département de résidence, vous pouvez cliquer ici :

<http://www.cnaps.interieur.gouv.fr/Outils/Nous-contacter>

ATTENTION : Votre demande, accompagnée des pièces justificatives, devra être adressée par voie postale à la délégation territoriale comprenant Paris dans son ressort impérativement dans les cas suivants :

- Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen et que vous n'êtes pas domicilié en France ;
- Si vous travaillez pour une entreprise étrangère établie sur le territoire de l'Union européenne ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

³ La reconnaissance des titres ou diplômes européens n'est pas automatique. Le CNAPS examinera les conditions de reconnaissance des compétences en application de l'article R. 612-24-1 du code de la sécurité intérieure.

► Je remplis ma déclaration sur l'honneur et je signe ma demande

Je soussigné(e) Mme/M _____ déclare sur l'honneur respecter strictement les incompatibilités suivantes prescrites par le code de la sécurité intérieure :

- L'exercice des activités de surveillance ou de gardiennage d'une part et de transport de fonds ou de valeurs d'autre part est exclusif de toute autre prestation de services non liée à la surveillance, au gardiennage ou au transport de fonds ou de valeurs ;
- L'exercice de l'activité qui consiste à protéger l'intégrité physique des personnes est exclusif de toute autre activité ;
- L'exercice de l'activité qui consiste à protéger, contre les menaces extérieures, des navires battant pavillon français, en application de l'article L. 5441-1 du code des transports est exclusif de toute autre activité, à l'exception du conseil et de la formation en matière de sûreté maritime ;
- L'exercice de l'activité qui consiste à recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts, est exclusif de toute autre activité ;
- L'exercice de l'activité de garde particulier assermenté définie aux articles 29 et 29-1 du code de procédure pénale est incompatible avec l'exercice d'une activité de sécurité privée ;
- L'exercice d'une activité de sécurité privée est incompatible avec les fonctions que les lois et règlements rendent incompatibles avec elle.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés dans ce formulaire sont complets, exacts et sincères.

Je reconnais avoir été informé que quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de peines d'amendes ou d'emprisonnement en application des articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal.

Je certifie avoir pris connaissance des informations relatives au traitement des données à caractère personnel présentes à la fin du présent formulaire.

Je m'engage à fournir au CNAPS un dossier complet.

Fait à : _____

Le _____

Signature obligatoire

ANNEXE : Attestation sur l'honneur

À remplir uniquement par les personnes souhaitant bénéficier des dispositions des articles R. 612-36 et R. 622-31 du code de la sécurité intérieure

Je soussigné(e), Monsieur, Madame⁴ _____,

né(e) le _____ à _____

domicilié(e), à _____ atteste

sur l'honneur avoir été informé(e) des dispositions législatives et réglementaires relatives au principe du cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État, prévues par les textes suivants :

- Code de la défense et notamment son article L. 4122-2 : « *Les militaires en activité ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit* » ;
- Code général de la fonction publique, article L. 121-3 : « *L'agent public consacre l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées* » ;
- Code général de la fonction publique, article L. 123-1 : « *L'agent public ne peut exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit sous réserve des dispositions des articles L. 123-2 à L. 123-8.*
Il est interdit à l'agent public :
1° *De créer ou de reprendre une entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou affiliée au régime prévu à l'article L. 613-7 du code de la sécurité sociale ;*
2° *De participer aux organes de direction de sociétés ou d'associations à but lucratif ;*
3° *De donner des consultations, de procéder à des expertises ou de plaider en justice dans les litiges intéressant toute personne publique, le cas échéant devant une juridiction étrangère ou internationale, sauf si cette prestation s'exerce au profit d'une personne publique ne relevant pas du secteur concurrentiel ;*
4° *De prendre ou de détenir, directement ou par personnes interposées, dans une entreprise soumise au contrôle de l'administration à laquelle il appartient ou en relation avec cette dernière, des intérêts de nature à compromettre son indépendance ;*
5° *De cumuler un emploi permanent à temps complet avec un ou plusieurs autres emplois permanents à temps complet.* » ;
- Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique

Je suis également informé(e) des sanctions pénales pouvant être prises à mon encontre en cas de non-respect des dispositions susvisées prévues à l'article L. 432-12 du code pénal :

« *Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende [...]* ».

Fait à _____

Le _____

Signature obligatoire

⁴ Rayer la mention inutile

LE CNAPS VOUS INFORME

DONNÉES PERSONNELLES

-

I. Responsable de la collecte des données personnelles :

Pour les informations collectées dans le cadre de l'utilisation des traitements mis en œuvre par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), et notamment des « Téléservices », le responsable du traitement des données personnelles est : le CNAPS, représenté par son Directeur.

II. Finalités des traitements et nature des données collectées :

Le CNAPS est susceptible de traiter tout ou partie des données recueillies via ses « Téléservices » ou des demandes de titres (dossiers papier) réceptionnées par la voie postale après transmission par les usagers candidats à des activités privées de sécurité.

Ces données sont destinées :

- à permettre l'instruction des demandes déposées par les personnes physiques ou morales en vue d'obtenir la délivrance ou le renouvellement des titres (cartes professionnelles, agréments et autorisations) permettant d'exercer des activités privées de sécurité ou d'accéder à une formation professionnelle aux métiers de la sécurité privée;
- à permettre aux utilisateurs de pouvoir suivre l'état d'avancement de l'instruction de leurs demandes en ligne ;
- à permettre à une personne désireuse de recourir à une société de sécurité ou d'employer des personnels de sécurité, de vérifier la validité des autorisations CNAPS.

En outre, le traitement « DRACAR NG », système d'information opérationnel interconnecté aux « Téléservices », est utilisé par le Conseil national des activités privées de sécurité dans le cadre de l'exercice de sa mission de police administrative (comprenant la délivrance, le renouvellement et le retrait des autorisations), prévue par les dispositions de l'article L. 632-1 du code de la sécurité intérieure, et afin d'assurer la gestion ainsi que le suivi des autorisations délivrées ou retirées. Il est également utilisé par l'établissement dans le cadre de l'exercice de sa mission disciplinaire, prévue par ces mêmes dispositions, afin de contrôler la régularité de l'exercice, par une personne physique ou une personne morale, d'activités privées de sécurité, en s'assurant notamment de la validité de leurs autorisations administratives.

En application des dispositions de l'article 6.1 e) du règlement général sur la protection des données (RGPD), ces traitements informatiques relèvent de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le CNAPS en sa qualité d'organe de régulation et de contrôle des activités privées de sécurité.

Les données recueillies comprennent :

- Pour les personnes physiques : nom d'usage et de naissance, prénom, date de naissance, nationalité, situation familiale, adresse de résidence, numéro de téléphone, courriel.
- Pour les personnes morales : numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, coordonnées du représentant légal et adresse du siège social.

Le traitement « DRACAR NG » comprend, en sus des données précitées, les numéros des titres dont les intéressés, personnes physiques et personnes morales, sont détenteurs, ainsi que leur NUB (numéro d'identification interne des détenteurs de titres permettant l'exercice d'activités de sécurité).

III. Droits des utilisateurs :

Conformément à la réglementation européenne et nationale en vigueur, les utilisateurs des « Téléservices », ou les usagers des formulaires papier de demande de titre, disposent des droits suivants :

- Droit d'accès et de rectification ;
- Droit à la limitation du traitement des données confiées.

Si l'utilisateur souhaite savoir comment le CNAPS utilise ses données personnelles, ou faire valoir ses droits, il peut contacter le correspondant du délégué ministériel à la protection des données en joignant une copie de sa pièce d'identité :

- Par courriel, à cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr ;
- Par écrit, à l'adresse suivante : CNAPS, Délégué à la protection des données, BP 8 9999, CS 80023, 75 009 Paris.

En outre, ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'Intérieur (Délégué ministériel à la protection des données – Ministère de l'intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08). Les utilisateurs peuvent également déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 - www.cnil.fr/fr/plaintes).

Pour plus d'informations sur ses droits, l'utilisateur peut aussi consulter le site internet de la CNIL (www.cnil.fr) .

IV. Destinataires des données personnelles :

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les finalités rappelées ci-dessus, les principales personnes susceptibles d'avoir accès aux données mentionnées au point II sont les agents du CNAPS.

V. Durées de conservation des données :

Les données à caractère personnel collectées pour les finalités décrites ci-dessus sont conservées suivant les règles suivantes :

	Durées de conservation
Dossier d'autorisation préalable à la formation professionnelle	12 mois
Dossier d'autorisation provisoire d'exercice	12 mois
Première demande de carte professionnelle pour une activité de protection des navires	1 an et 6 mois
Dossier de demande de carte professionnelle : cas général	5 ans et 6 mois
Dossier d'autorisation d'exercer pour les personnes morales	conservés jusqu'à la cessation d'activité de la personne morale
Dossier d'autorisation d'exercice des prestataires de formation	5 ans et 6 mois
Dossier d'autorisation provisoire d'exercice des prestataires de formation	12 mois
Dossier sans suite ou dossier rejeté	2 ans
Dossier de recours	2 ans à compter de la clôture du contentieux